#### Note d'information - CVE 2003-704 Vérification du Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique États financiers 2002-2003

### Autorisation du projet

La vérification des états financiers du fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique (SCTI) a été effectuée conformément au Plan de vérification et d'évaluation de 2002-2003 approuvé par le Comité de vérification et d'examen du Ministère.

### **Objet**

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du fonds renouvelable, de la situation financière et des résultats des activités et des mouvements de trésorerie pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2003, afin d'en rendre compte au sous-ministre et à l'agent financier principal du Ministère. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont publiés dans les Comptes publics du Canada.

#### Résultats

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables, Ernst and Young s.r.l. a fourni le rapport annexé (l'opinion) des vérificateurs.



PricewaterhouseCoopers LLP Comptables Agréés 99 rue Bank Suite 700 Ottawa, Ontario Canada K1P 1K6 Téléphone +1 (613) 237 3702 Télécopieur +1 (613) 237 3963

23 mai 2003

### Rapport du Vérificateur

Au directeur général, Direction générale de la vérification et de l'éthique Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique** au 31 mars 2003, ainsi que les états de l'exploitation, du surplus accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des Services communs de télécommunication et d'informatique. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables présentés dans la note 2.

Comptables agréés

Price waterhouse Coopers LLP

PricewaterhouseCoopers s'entend du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers s.r.l. et des autres sociétés membres de PricewaterhouseCoopers International Limited, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

États financiers 31 mars 2003

### BILAN

	Au 31 mars		
	2003	2002	
En milliers de dollars			
Actif			
Court terme			
Débiteurs			
Gouvernement du Canada	9 467	17 064	
Tiers	719	861	
Autres actifs (note 3)	6 550	1 269	
	16 736	19 194	
Immobilisations (note 4)	433	166	
	17 169	19 360	
Passif Court terme			
Créditeurs et charges à payer	257	520	
Gouvernement du Canada	257 8 861	15 555	
Tiers	731	601	
Autres passifs		16 676	
	9 849		
Provision pour prestations de cessation d'emploi	2 873	2 754	
_	12 722	19 430	
Avoir du Canada	(40.253)	(14.161)	
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(10 373)	(14 181)	
Surplus accumulé	14 820	14 111	
-	17 169	19 360	

## ÉTAT DE L'EXPLOITATION

	Pour l'exercice termin	our l'exercice terminé le 31 mars		
	2003	2002		
En milliers de dollars				
Revenus	115 450	131 814		
Coûts des ventes	84 134	102 339		
Coûts des ventes - amortissement	89	33		
Bénéfice hrut	31 227	29 442		
Frais d'exploitation				
Salaires et avantages sociaux	14 444	12 811		
Prestations de cessation d'emploi	241	308		
Services professionnels et spéciaux	12 414	10 653		
Services ministériels et administratifs	1 027	1 01		
Coûts d'occupation	858	810		
Services publics, fournitures et approvisionnements	640	73		
Transports et communications	630	1 003		
Amortissement	78	14		
Achat de services de réparation et d'entretien	58	1		
Information	34	3.		
Location	66	5:		
Autres dépenses	28	3		
•	30 518	27 62:		
Bénéfice net	709	1 82		

## ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ

	Pour l'exercice terminé le 31 mars		
	2003	2002	
En milliers de dollars			
Solde au début de l'exercice	14 111	12 291	
Bénéfice net	709	1 820	
Solde à la fin de l'exercice	14 820	14 111	

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2003	2002
En milliers de dollars		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	709	1 820
Éléments n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Amortissement	167	174
Provision pour prestations de cessation d'emploi	241	308_
	1 117	2 302
Variation du fonds de roulement (note 6)	(4 369)	(2 788)
Paiements de la provision pour cessation d'emploi	(122)	(51)
Ressources financières nettes employées par les		
activités d'exploitation	(3 374)	(537)
Activités d'investissement		
Immobilisations - acquisitions	(434)	(114)
Ressources financières nettes employées par les		
activités d'investissement	(434)	(114)
Diminution nette de l'imputation nette		
accumulée sur l'autorisation du Fonds	(3808)	(651)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds,		
au début de l'exercice	14 181	14 832
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds,		
à la fin de l'exercice	10 373	14 181

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

#### 1. AUTORISATION ET BUTS

Le Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) a été établi en 1963 pour organiser et pourvoir des services de télécommunications aux ministères et agences du gouvernement fédéral qui en font la demande. L'article 5.2 de la *Loi sur les fonds renouvelables* permet au ministre d'effectuer des paiements à même le Trésor au titre de fonds de roulement, d'acquisition d'équipement et de financement temporaire des besoins de fonctionnement, le montant total ne devant pas excéder 8 000 000 \$ en aucun temps. Au cours des dernières années, l'autorisation a été augmentée par intermittence. La dernière augmentation a été de 34 000 000 \$ ce qui apporte l'autorisation à 64 000 000 \$ en vertu de la *Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992* qui a été annulée et remplacée en 1996 par la Section 5.5 de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le 1<sup>er</sup> avril 1999, selon la décision du Conseil du Trésor 827175, l'autorisation de prélever du Fonds SGTI a diminué de 64 000 000 \$ à 45 000 000 \$ et le surplus accumulé a été réduit de 20 000 000 \$.

En 2001-2002, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les fonds renouvelables*, et par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2001-2002 (décision du Conseil du Trésor 829420 en date du 6 décembre 2001), l'autorisation de prélèvement nette du fond a été réduite de 45 000 000\$ à 20 000 000\$.

Lors de la restructuration annoncée le 25 juin 1993, l'ATG a été intégrée avec le groupe d'informatique formé par Approvisionnements et Services Canada (ASC) et Travaux publics Canada (TPC) pour devenir ce qui se nommait Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI). À partir du 1<sup>er</sup> avril 1994, tous les soldes dans le Fonds renouvelable de l'ATG ont été transférés au Fonds renouvelable des SGTI. Dans l'exercice de la Structure de planification, de rapport et de responsibilisation (SPRR) de 1998-1999, le soutien interne à TPSGC a été transféré du Fonds renouvelable des SGTI au crédit, en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1998.

En 2002-2003, le Fond renouvelable a changé de nom pour Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique.

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principles comptables généralement reconnus au Canada en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent:

#### a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

#### c) Immobilisations

Seules les immobilisations dont le coût excède 10 000 \$ sont capitalisées. Les actifs sont évalués au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur l'estimation suivante de leur durée de vie économique :

Durée de vie économique estimative

Catégorie

Matériel informatique Logiciels informatiques 3 ans

3 ans

Les immobilisations sont amorties à compter du mois suivant l'acquisition.

#### d) Régime de retraite

Les dispositions de la Loi sur les pension de la fonction publique et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

#### e) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi s'accumulent avec les années de services au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces prestations sont imputés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Une provision est prévue au titre des prestations de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1<sup>et</sup> avril 1994. Cette provision représente un passif net assumé par le Fonds et est donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds".

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### f) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément avec la politique gouvernementale d'auto-assurance.

#### 3. AUTRES ACTIFS

En milliers de dollars		
	2003	2002
Avances remboursables de la taxe sur les produits et services	6 528	1 053
Charges payées d'avance	20	137
Stocks	1-	85
Autres avances	2	(6)
A	6 550	1 269

## 4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

En milliers de dollars

Immobilisations	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Matériel informatique Logiciels informatiques	1 264 42	378 56	(423)	1 219 98
	1 306	434	(423)	1 317

Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice courant	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Matériel informatique Logiciels informatiques	1 140	140 27	(423)	857 27
Logicieis informatiques	1 140	167	(423)	884
Net	166			433

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

#### 5. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Fonds est lié en vertu de contrats à des fournisseurs de télécommunication. Les paiements futurs sont les suivants :

En milliers de dollars	
2003-2004	44 054
2004-2005	27 843
2005-2006	2 183
2006-2007	44
	74 124

### 6. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En milliers de dollars

	2003	2002	Variations
Actifs à court terme	16 736	19 194	2 458
Passifs à court terme	9 849	16 676	(6 827)
	6 887	2 518	(4 369)

#### 7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant